RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1986 B 09830
Numéro SIREN : 338 512 635
Nom ou dénomination : ABERGEL & ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 25/03/2015 sous le numéro de dépôt 25774

1502580401

DATE DEPOT :	2015-03-25
NUMERO DE DEPOT :	2015R025774
N° GESTION :	1986B09830
N° SIREN :	338512635
DENOMINATION :	ABERGEL & ASSOCIES
ADRESSE :	143 rue de la Pompe 75116 PARIS
DATE D'ACTE :	2014/09/30
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE E'

RF30/09/14 (CCH)

Greffe du tribunal de commerce de Paris
Acte déposé le :
25 MARS 2015
Sous le N° :
R02771

ABERGEL & ASSOCIES

Société par Actions Simplifiée au capital de 300.000 euros
Siège social : 143, rue de la Pompe – 75116 PARIS
RCS PARIS B 338.512.635

86B09830

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze et le 30 septembre à 9h00 heures, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Alain ABERGEL préside la séance en sa qualité de Président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent la majorité des actions ayant droit de vote.
En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :
- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Président ;
- Remplacement du commissaire aux comptes titulaire et changement de commissaire aux comptes suppléant ;
- Pouvoirs pour formalités ;
- Questions diverses.

Le Président donne lecture de son rapport.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale constate qu'en raison du décès de Monsieur Alain BIGET, commissaire aux comptes titulaire, survenu après la certification des comptes de l'exercice 2013, il convient de pourvoir à son remplacement.

Les mandats de Monsieur Alain BIGET, commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Jacques PICALAUSA, commissaire aux comptes suppléant, devaient expirer lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Ainsi, Monsieur Jacques PICALAUSA, né le 14 juillet 1948 à Aubusson et demeurant au 106, boulevard de Grenelle à Paris (75015), actuel commissaire aux comptes suppléant, est désigné en qualité de commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de Monsieur Alain BIGET, jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

La société ALMA EXPERTISE ASSOCIES SARL, inscrite au RCS de Paris sous le numéro 352222285, sise au 106, boulevard de Grenelle à Paris (75015), ayant pour Gérant Monsieur Philippe LACUESTA, est désignée en qualité de commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Jacques PICALAUSA, jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Alain ABERGEL

Le(s) associé(s)
Jean-Noël MUNOZ